

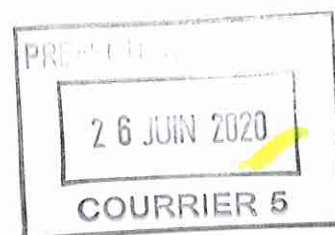
REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE

Numéro SIRET : 21450297300016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SULLY SUR LOIRE

M14



BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.17	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
p.19	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.20	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.21	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
p.22	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.23	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.24	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.26	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.27	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.28	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.29	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)



Code INSEE 45297	COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE	BP 2020
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 061
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	27
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 353 137,00	1 418 947,00	1 243,69	785,44

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	660,67	0,00
2	Produit des impositions directes/population	278,01	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	581,80	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	286,86	0,00
5	Encours de dette/population	450,19	0,00
6	DGF/population	59,03	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53,92%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	130,33%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,31%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	77,38%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	700 974,19	617 294,64

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 83 679,55

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	700 974,19	700 974,19
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	408 816,22	417 921,25

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	6 216,13	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 888,90	(si solde positif)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	417 921,25	417 921,25
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	1 118 895,44	1 118 895,44
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	249 453,97	0,00	238 459,18	238 459,18	238 459,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	398 700,00	0,00	377 999,00	377 999,00	377 999,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	57 520,00	0,00	62 311,00	62 311,00	62 311,00
Total des dépenses de gestion courante		705 673,97	0,00	678 769,18	678 769,18	678 769,18
66	Charges financières	21 172,83	0,00	17 773,41	17 773,41	17 773,41
67	Charges exceptionnelles	1 808,48	0,00	4 431,60	4 431,60	4 431,60
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		728 655,28	0,00	700 974,19	700 974,19	700 974,19
023	Virement à la section d'investissement (5)	25 934,90		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 934,90		0,00	0,00	0,00
TOTAL		754 590,18	0,00	700 974,19	700 974,19	700 974,19

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

700 974,19

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 933,91	0,00	28 100,00	28 100,00	28 100,00
73	Impôts et taxes	508 647,64	0,00	499 290,64	499 290,64	499 290,64
74	Dotations, subventions et participations	87 773,00	0,00	87 261,00	87 261,00	87 261,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		641 854,55	0,00	615 651,64	615 651,64	615 651,64
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 488,10	0,00	1 643,00	1 643,00	1 643,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		643 342,65	0,00	617 294,64	617 294,64	617 294,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 342,65	0,00	617 294,64	617 294,64	617 294,64

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

83 679,55

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

700 974,19

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 139,80	680,00	9 750,00	9 750,00	10 430,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	85 627,00	5 536,13	288 394,26	288 394,26	293 930,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		98 766,80	6 216,13	298 144,26	298 144,26	304 360,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	0,00	7 116,37	7 116,37	7 116,37
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	106 202,90	0,00	103 555,59	103 555,59	103 555,59
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		112 202,90	0,00	110 671,96	110 671,96	110 671,96
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		210 969,70	6 216,13	408 816,22	408 816,22	415 032,35
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 367,32		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 367,32		0,00	0,00	0,00
TOTAL		214 337,02	6 216,13	408 816,22	408 816,22	415 032,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

2 888,90

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

417 921,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	23 093,80	0,00	27 580,00	27 580,00	27 580,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	244 300,00	244 300,00	244 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		23 093,80	0,00	271 880,00	271 880,00	271 880,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	14 500,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	170 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	300,00		41,25	41,25	41,25
Total des recettes financières		184 800,00	0,00	146 041,25	146 041,25	146 041,25
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		207 893,80	0,00	417 921,25	417 921,25	417 921,25
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	25 934,90		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 367,32		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		29 302,22		0,00	0,00	0,00
TOTAL		237 196,02	0,00	417 921,25	417 921,25	417 921,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

417 921,25

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

0,00

COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE - 45 - COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE	BP	2020
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	238 459,18		238 459,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	377 999,00		377 999,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	62 311,00		62 311,00
66	Charges financières	17 773,41	0,00	17 773,41
67	Charges exceptionnelles	4 431,60	0,00	4 431,60
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		700 974,19	0,00	700 974,19

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

700 974,19

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 116,37	0,00	7 116,37
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	103 555,59	0,00	103 555,59
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 430,00	0,00	10 430,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	293 930,39	0,00	293 930,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		415 032,35	0,00	415 032,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

2 888,90

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

417 921,25

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 100,00		28 100,00
73	Impôts et taxes	499 290,64		499 290,64
74	Dotations, subventions et participations	87 261,00		87 261,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 643,00	0,00	1 643,00
Recettes de fonctionnement - Total		617 294,64	0,00	617 294,64

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

83 679,55

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

700 974,19

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 000,00	0,00	16 000,00
13	Subventions d'investissement	27 580,00	0,00	27 580,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	244 300,00	0,00	244 300,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	41,25		41,25
Recettes d'investissement - Total		287 921,25	0,00	287 921,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

130 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

417 921,25

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	249 453,97	238 459,18	238 459,18
60611	Eau et assainissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60612	Énergie - Électricité	35 000,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	23 200,00	18 000,00	18 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	1 300,00	1 300,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 300,00	5 300,00	5 300,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6132	Locations immobilières	200,00	100,00	100,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	4 000,00	4 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	14 923,97	18 819,18	18 819,18
615231	Entretien et réparations voiries	40 000,00	43 500,00	43 500,00
615232	Entretien et réparations réseaux	10 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Matériel roulant	7 000,00	7 000,00	7 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	18 000,00	17 000,00	17 000,00
6161	Assurance multirisques	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	14 000,00	12 700,00	12 700,00
6237	Publications	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6238	Divers	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	400,00	400,00	400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6284	Redevances pour services rendus	6 000,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	30,00	40,00	40,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	398 700,00	377 999,00	377 999,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	250,00	250,00
6333	Participation des employeurs à la form° professionnelle con	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	220 000,00	220 000,00	220 000,00
6413	Personnel non titulaire	35 000,00	25 000,00	25 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 000,00	40 000,00	40 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	65 000,00	65 000,00	65 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 500,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 000,00	14 300,00	14 300,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	1 149,00	1 149,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 100,00	2 200,00	2 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6488	Autres charges	100,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	57 520,00	62 311,00	62 311,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités	40 000,00	45 000,00	45 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de m		100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 920,00	5 111,00	5 111,00
65888	Autres	100,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		705 673,97	678 769,18	678 769,18
66	Charges financières (b)	21 172,83	17 773,41	17 773,41
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 172,83	17 773,41	17 773,41
67	Charges exceptionnelles (c)	1 808,48	4 431,60	4 431,60
6713	Secours et dots	1 408,48	1 000,00	1 000,00
6714	Bourses et prix		1 500,00	1 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300,00	300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	1 631,60	1 631,60
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		728 655,28	700 974,19	700 974,19
023	Virement à la section d'investissement	25 934,90	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 934,90	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		25 934,90	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		754 590,18	700 974,19	700 974,19

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

700 974,19

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 933,91	28 100,00	28 100,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	500,00	500,00	500,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 120,00	2 570,00	2 570,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	7 500,00	3 500,00	3 500,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	25 000,00	15 000,00	15 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 525,00	3 030,00	3 030,00
70846	Au GFP de rattachement	2 128,88	2 000,00	2 000,00
70876	Par le GFP de rattachement	2 160,03	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes	508 647,64	499 290,64	499 290,64
73111	Taxes foncières et d'habitation	294 340,00	294 972,00	294 972,00
73211	Attribution de compensation	190 562,64	190 562,64	190 562,64
73212	Dotation de solidarité communautaire	10 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	13 745,00	13 756,00	13 756,00
74	Dotations, subventions et participations	87 773,00	87 261,00	87 261,00
7411	Dotation forfaitaire	57 976,00	50 222,00	50 222,00
74121	Dotation de solidarité rurale	12 664,00	12 412,00	12 412,00
744	FCTVA		4 000,00	4 000,00
74718	Autres		451,00	451,00
7472	Régions		2 700,00	2 700,00
74751	GFP de rattachement		0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	1 653,00	1 700,00	1 700,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	15 480,00	15 776,00	15 776,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	1 000,00	1 000,00
752	Revenus des immeubles	2 500,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		641 854,55	615 651,64	615 651,64
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 488,10	1 643,00	1 643,00
7713	Libéralités reçues	330,00	425,00	425,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	951,60	922,00	922,00
7788	Produits exceptionnels divers	206,50	296,00	296,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		643 342,65	617 294,64	617 294,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		643 342,65	617 294,64	617 294,64

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

83 679,55

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

700 974,19

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES****A2**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	13 139,80	9 750,00	9 750,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	8 139,80	3 650,00	3 650,00
2031	Frais d'études	2 000,00	3 100,00	3 100,00
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	85 627,00	288 394,26	288 394,26
2111	Terrains nus	2 227,00	2 000,00	2 000,00
2115	Terrains bâtis		245 000,00	245 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	45 000,00	10 000,00	10 000,00
21311	Hôtel de ville		9 594,26	9 594,26
21312	Bâtiments scolaires	1 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	22 000,00	600,00	600,00
2152	Installations de voirie	2 000,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 100,00	600,00	600,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie		0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500,00	600,00	600,00
2184	Mobilier	2 800,00	14 000,00	14 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		98 766,80	298 144,26	298 144,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	7 116,37	7 116,37
10226	Taxe d'aménagement	6 000,00	7 116,37	7 116,37
16	Emprunts et dettes assimilées	106 202,90	103 555,59	103 555,59
1641	Emprunts en euros	106 202,90	103 555,59	103 555,59
Total des dépenses financières		112 202,90	110 671,96	110 671,96
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		210 969,70	408 816,22	408 816,22
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 367,32	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	3 367,32	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		3 367,32	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		214 337,02	408 816,22	408 816,22

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

6 216,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

2 888,90

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

417 921,25

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****B1**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	23 093,80	27 580,00	27 580,00
1321	Etat et établissements nationaux		1 702,00	1 702,00
1322	Régions	2 500,00	16 400,00	16 400,00
1323	Départements	11 593,80	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement		9 478,00	9 478,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	9 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		244 300,00	244 300,00
1641	Emprunts en euros		244 300,00	244 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		23 093,80	271 880,00	271 880,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	184 500,00	146 000,00	146 000,00
10222	F.C.T.V.A.	14 500,00	16 000,00	16 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	170 000,00	130 000,00	130 000,00
024	Produits de cessions	300,00	41,25	41,25
Total des recettes financières		184 800,00	146 041,25	146 041,25
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		207 893,80	417 921,25	417 921,25
021	Virement de la section de fonctionnement	25 934,90	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 934,90	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 367,32	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 367,32	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		29 302,22	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		237 196,02	417 921,25	417 921,25

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

417 921,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	
A2.2	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 244 720,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 244 720,00									
MON240804EUR/0	SFIL - CAFFIL	20/06/2006	16/08/2006	01/12/2006	300 000,00 F	F		4,07	4,07	C	T		N	A-1
1102003	CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE	11/02/2011	01/04/2011	01/07/2011	384 720,00 F	F		3,3	3,3	P	T		N	A-1
1110019-001	CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE	15/03/2012	15/03/2012	15/06/2012	300 000,00 F	F		4,87	4,87	C	T		N	A-1
2013-09-10	CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	10/09/2013	13/01/2014	07/03/2014	310 000,00 F	F		2,96	2,96	P	T		N	A-1
Total général					1 244 720,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		477 649,75					100 358,19	17 541,53	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		477 649,75					100 358,19	17 541,53	0,00	0,00
MON240804EUR/0	N	0,00		101 250,00	6,67	F		4,07	15 000,00	3 624,18	0,00	0,00
1102003	N	0,00		57 590,67	1,25	F		3,3	38 072,01	1 456,51	0,00	0,00
1110019-001	N	0,00		183 750,00	12,17	F		4,87	15 000,00	8 819,26	0,00	0,00
2013-09-10	N	0,00		135 059,08	3,92	F		2,96	32 286,18	3 641,58	0,00	0,00
Total général		0,00		477 649,75					100 358,19	17 541,53	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV	
A2.4	

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	477 649,75					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		110 671,96	110 671,96
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		103 555,59	103 555,59
1641	Emprunts en euros	103 555,59	103 555,59
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 116,37	7 116,37
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	7 116,37	7 116,37
10226	Taxe d'aménagement	7 116,37	7 116,37
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	110 671,96	6 216,13	D001 2 888,90	119 776,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		16 041,25	III 16 041,25
Ressources propres externes de l'année (a)		16 000,00	16 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	16 000,00	16 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		41,25	41,25
024	Produits de cessions	41,25	41,25
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	16 041.25	0.00	0.00	130 000,00	146 041,25

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 119 776,99
Ressources propres disponibles	IV 146 041,25
Solde	V = IV - II (6) + 26 264.26

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE - 45 - COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					210 597,00	149 525,10										4 947,95	7 577,25
SO HLM RURALE DU LOIRET	2001 P		LOGEMENT STUDIO RUE DE SOLOGNE-35	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 082,78	6 500,06	17,25	A	V		4,2	V		4,2		273,00	265,29
VALLOGIS	2010 P		REAMENAGEMENT PRET HAMOVAL N° 32-42	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28 651,66	20 484,34	14,50	T	F		3,6	F		3,6		723,28	1 053,76
VALLOGIS	2010 P		REAMENAGEMENT PRET HAMOVAL N° 31-41	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	83 258,72	54 201,05	11,08	A	R		3,2	R		3,2		1 734,43	3 724,94
VALLOGIS	2010 P		COMPACTAGE PRETS HAMOVAL N° 33 et 34-40	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	88 603,84	68 339,65	17,83	A	R		3,2	R		3,2		2 217,24	2 533,26
TOTAL GENERAL					210 597,00	149 525,10										4 947,95	7 577,25

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE - 45 - COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657402	02	SUBVENTION	Assoc AMS	Associations	2 080,00
657403	03	SUBVENTION	Assoc CLUB DE L'AMITIE	Associations	500,00
657404	04	SUBVENTION	Assoc CLUB JOIE FORME SANTE	Associations	400,00
6574052	052	SUBVENTION	Assoc DE LA PLUME AUX CISEAUX	Associations	200,00
657406	06	SUBVENTION	Assoc LA GUINGUETTE DE ST PERE	Associations	200,00
657407	07	SUBVENTION	Assoc DE FIL EN AIGUILLE	Associations	100,00
657408	08	SUBVENTION	Assoc SOCIETE MUSICALE DE SULLY SUR LOIRE	Associations	300,00
657410	10	SUBVENTION	PAPILLONS BLANCS DU LOIRET - ADAPEI45	Associations	50,00
6574111	111	SUBVENTION	COOPERATIVE SCOLAIRE	Associations	500,00
657412	12	SUBVENTION	ASS USEP 45	Associations	150,00
657414	14	COTISATION	AML 45	Associations	581,00
657429	29	SUBVENTION	Assoc FRANCE ADOT 45	Associations	50,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0,86	1,86	1,86	0	1,86
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0	0,86	0,86	0,86	0	0,86
FILIERE TECHNIQUE (c)		4	1,74	5,74	5,74	0,5	6,24
ADJOINT TECHNIQUE	C	2	0,94	2,94	2,94	0	2,94
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	0,8	2,8	2,8	0	2,8
MAMMERI Clémentine	C	0	0	0	0	0,5	0,5
FILIERE SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		6	2,6	8,6	8,6	0,5	9,1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	
	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
MAMMERI Clémentine	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY	01/01/2017		0,00
P.E.T.R. FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE	01/01/2017	Sans fiscalité propre	0,00
SICTOM DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE	30/04/1976	Sans fiscalité propre	0,00
SIVU DE SULLY SUR LOIRE ET SAINT PERE SUR LOIRE	02/12/2012	Sans fiscalité propre	0,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BONNEE	25/10/1971	Sans fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE - 45 - COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service d'Assainissement	Service Assainissement Collectif			21450297300032	SPIC	oui

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 311 000,00	2,663	11,770	0,000	154 305,00	2,663
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27 700,00	0,727	39,130	0,000	10 839,00	0,725
TOTAL	1 338 700,00	-51,044			165 144,00	-43,893

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le MAIRE,
A Saint-Père-sur-Loire, le 11/06/2020
Le MAIRE,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Saint-Père-sur-Loire, le 11/06/2020

Les membres du Conseil Municipal



PRÉFECTURE DU LOIRET

26 JUIN 2020

COURRIER 5

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 05/06/2020

15

12

5

15

0

0

FOULON Patrick	
CLOUTIER Jacky	
BOUCHARD Yvette (pouvoir à BASTY Raymonde)	
BERRUE Didier	
BRETON Denis (pouvoir à ZUSATZ Christelle)	
BASTY Raymonde	
PERON Roland	
FROISSARD Jean-Marie	
LEBRUN Francis (pouvoir à FOULON Patrick)	
SUTTER Eric	
BERTRAND Sylviane	
ZUSATZ Christelle	
DARGENT Séverine	

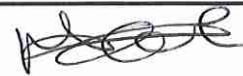
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

MASVALEIX Catherine



HERSANT Maïté



Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/06/2020, et de la publication le 06/07/2020

A Saint-Père-sur-Loire, le 06/07/2020

L'Adjoint au Maire

